



le CeMaphore

bulletin d'information sur la mobilité



- > **Plan communal de mobilité.**
A Mouscron : mettre en oeuvre, évaluer et communiquer
- > **Subvention.**
Le « plan Escargot » succède aux crédits d'impulsion
- > **Information.** Les agents de la DGATLP plongés dans les PCM



> **sommaire**

> Plan communal de mobilité

A Mouscron, mettre en œuvre, évaluer et communiquer

Concevoir un PCM est une chose, le mettre en œuvre patiemment, année après année, en est une autre. A Mouscron cette démarche est accompagnée d'une participation citoyenne et d'un suivi auprès du comité technique d'accompagnement, rendu obligatoire par le décret du 31 mars 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales¹.

Une particularité du PCM de Mouscron concerne, rappelons-le, l'importance accordée à la communication sur le projet. Durant la diffusion du rapport final, pas moins de onze réunions ont été organisées, sous la forme notamment de « petits-déjeuners » de la mobilité.

Depuis l'approbation du PCM en juin 2003, la démarche de participation citoyenne se poursuit. Un soin tout particulier est apporté à la présentation des informations : avec la création d'un logo et la réalisation de feuillets toutes-boîtes annuels qui décrivent l'ensemble des mesures ou aménagements réalisés durant l'année. Concrètement, ce résumé de l'avancement du PCM est diffusé en septembre, durant la semaine de la mobilité, en parallèle à un ensemble de manifestations et initiatives communales. On citera par exemple le rallye vélo annuel organisé par les agents de proximité ou encore les actions spéciales « Rentrée scolaire ». La meilleure visibilité possible pour les actions favorables à la mobilité durable est ainsi garantie.

En septembre 2007, un troisième fascicule de ce type sera encore réalisé et un vade-mecum, délivrant quelques recettes pour une stratégie de communication efficace, devrait être publié en 2008 afin de donner des outils concrets aux communes.

En outre, communiquer sur chaque projet, chaque aménagement est devenu un véritable réflexe à Mouscron. Cela permet de désamorcer les problèmes : au stade de l'avant-projet, du permis, et plusieurs fois en cours de chantier si nécessaire, reprenant le principe des petits-déjeuners.



¹ Cfr le chapitre 4 du décret, article 24 § 1 : « Le collège des bourgmestre et échevins transmet annuellement au conseil communal, à la commission de suivi et à la commission consultative, ou, à défaut, à la commission locale de développement rural un rapport d'évaluation destiné à apprécier l'avancement du plan communal de mobilité et les modifications éventuelles à apporter au plan communal mobilité. » (Moniteur belge du 13 mai 2004).



Objectif 1.
Promenade urbaine.
Sécurisation des carrefours
et création de pistes
cyclables.
Situations avant
et après travaux.
Source : Ville de Mouscron

Quant au suivi du PCM par le comité technique, celui-ci a rassemblé fin 2006 l'ensemble de ses membres. A cette occasion, la ville de Mouscron a dressé un rapport d'évaluation et un inventaire complet des études, projets et réalisations, travaillant en association avec le MET et les SRWT/TEC. L'après-midi, c'est en bus que chacun a pu apprécier, de visu, les équipements et aménagements mis en place. Ce rapport a également été présenté au Conseil Communal et à la CCAT.

La planification des projets se base sur les fiches actions du PCM, tout en prenant en compte les possibilités de subsidiation : plan escargot, ex crédits d'impulsion, plan Mercure, plans triennaux, mais aussi en recherchant une cohérence globale avec des dossiers d'aménagement du territoire, via des opérations de revitalisation urbaine ou de rénovation urbaine, des périmètres de remembrement, ...

Aujourd'hui, la mise en œuvre du PCM a permis d'améliorer la sécurité routière, en particulier des usagers les plus faibles, et la qualité de vie dans la commune. La redistribution de l'espace public au profit des piétons et des cyclistes est aussi de nature à encourager ces modes de déplacement. Quelques réalisations importantes sont encore à l'étude, dont la construction d'un chaînon routier manquant qui permettra d'éviter aux poids lourds de transiter devant la gare ou encore l'amélioration de la vitesse commerciale des bus en centre-ville.

A terme, l'évaluation du PCM voudrait aller plus loin et disposer de quelques chiffres de référence utiles à la détermination des parts modales : des indicateurs objectifs permettant de quantifier les résultats et que l'on pourrait dans certains cas mettre en parallèle avec telle ou telle réalisation, afin d'en mesurer l'efficacité avec davantage de précision.

Contact : Nathalie BLANCKE
Tél. : 056 86 08 15
mobilite@mouscron.be



Crédits d'impulsion 2003 et 2005. Fleurus : aménagement du vicinal.
Source : Jean-Philippe Kamp

> Information

Les agents de la DGATLP plongés dans les PCM

A la demande de Madame Danièle Sarlet, Directrice générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine du Ministère de la Région wallonne, une information générale sur les PCM réalisés et sur leurs enjeux spécifiques en matière de mobilité et d'aménagement du territoire a été organisée début 2007 à l'intention des sept directions extérieures de son administration : Brabant wallon, Namur, Liège I, Liège II, Hainaut I, Hainaut II et Luxembourg.

Une cinquantaine d'agents ont ainsi été sensibilisés à la problématique «mobilité» développée dans les PCM des communes dont ils sont les interlocuteurs privilégiés en matière de gestion des outils communaux d'urbanisme.

Ces rencontres ont permis de présenter la méthodologie générale développée dans un PCM, puis le survol de l'ensemble des PCM sur la zone géographique concernée ; ces deux exposés pris en charge par la Direction générale des Transports puis de terminer par un zoom plus approfondi sur un PCM en particulier, avec le concours du bureau d'étude expert en aménagement du territoire co-auteur de ce plan. Ce fut aussi l'occasion d'expliquer le rôle d'un conseiller en mobilité et les outils mis à sa disposition par le réseau des CeM.

Les participants à ces rencontres se sont montrés très intéressés par cette approche. Les retombées positives de ces journées se manifestent déjà puisque cinq agents de la DGATLP sont d'ores et déjà inscrits aux prochaines formations de CeM et que d'autres collègues ont exprimé le souhait d'être abonnés aux publications du réseau.



Aménagement de la route de Gembloux aux abords de l'Administration communale à Eghezée. Source : ICEDD

> Subvention

Le « Plan Escargot » succède aux crédits d'impulsion

Petit lifting pour les crédits d'impulsion que le ministre André Antoine vient de rebaptiser «Plan Escargot». Dans la continuité du projet antérieur, rappelons qu'il intéresse toutes les communes qui sont dans la phase de mise en œuvre de leur plan communal de mobilité ou qui ont initié un plan de déplacements scolaires, et vise la concrétisation de mesures prônées dans ces deux documents.

L'objectif est d'accorder une attention particulière aux usagers les plus vulnérables, d'adapter et de sécuriser les infrastructures de déplacement empruntées par les usagers doux : cyclistes, piétons et personnes à mobilité réduite. La voirie ne doit plus être simplement destinée à supporter des flux de véhicules mais son utilisation doit être rééquilibrée au bénéfice des autres modes de déplacement. Il s'agit de laisser aux usagers doux la possibilité de circuler, de se promener, voire de jouer, en cohabitation avec les flux de voitures, mais non dominés par elles.

Les projets doivent participer à la mise en œuvre d'au moins un objectif parmi les suivants :

- favoriser la convivialité entre les différents modes de déplacements ;
- faciliter le développement des transports publics, de la voiture partagée, du vélo et/ou de la marche ;
- améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Ils doivent toujours s'intégrer dans un cheminement continu et pleinement accessible !

Un budget de huit millions d'euros sera dédié en 2007 à ce type de projet, la subvention couvrant 75% des coûts (études et travaux), avec un maximum qui varie entre 150 000 et 250 000 euros en fonction du nombre d'habitants de la commune. Les dossiers de candidature doivent être déposés pour le 15 avril au plus tard.

Contact : Valéry MATHIEU
Tél. : 081 77 31 31
vmathieu@met.wallonie.be



> Conseils de lecture

Marjorie NICOLAS et al., **Guide méthodologique pour la mise en place d'une politique cyclable en milieu rural**, MET – D311, 2006 (Cahier 1).

Dans le cadre du projet « Schéma cyclable des arrondissements de Dinant et de Philippeville », initié au sein du programme objectif 2 rural, cofinancé par l'Union européenne et la Région wallonne, une plateforme cyclable a été mise en place à l'échelle des deux arrondissements. Une toute nouvelle brochure, rédigée par les membres de la plateforme, offre aux communes un guide qui leur permettra de mettre en œuvre une politique cyclable globale et cohérente au niveau de leur territoire avec la mise en œuvre d'actions en faveur du vélo. Un second cahier reprenant l'expérience concrète menée à Anhée paraîtra à l'automne 2007.

Jean-Louis MAUPU, **La ville creuse pour un urbanisme durable: nouvel agencement des circulations et des lieux**, L'Harmattan, 2006

Ni compacte, ni dispersée, la ville creuse est constituée de larges mailles juxtaposées dont les anneaux bâtis entourent de vastes pavés de verdure. Chaque anneau abrite sur des niveaux distincts les voies en boucles des différents systèmes de transport et les borde en continu d'un mélange de locaux techniques, de stockage, d'activités et d'habitation, répartis selon leurs nécessités en termes de proximité des autres locaux, des diverses voies, de la lumière, de l'air libre, de la verdure ... Sa faisabilité repose surtout sur l'hypothèse d'une gestion des sols suffisamment globale, que pourraient induire, en partie, l'outil fiscal et surtout la conception simple et économe de la part collective des systèmes de transports de biens et de personnes, qui viabilise et valorise ces sols: les infrastructures et leurs règles d'usage.

Infos : Brigitte Ernon - Gestionnaire
Centre de documentation et de diffusion en mobilité
Tél.: 081 77 31 32
Courriel: centre-doc-mobilite@met.wallonie.be
Site: <http://documentation.mobilite.wallonie.be>

Bon vent Muriel

Muriel Mandiau quitte la Direction générale des Transports et en particulier le réseau des conseillers en mobilité pour le Service public fédéral des Affaires étrangères. Pendant plusieurs années, elle a notamment organisé de main de maître les voyages d'études des CeM et participé à diverses tâches d'animation et de gestion. Dorénavant, c'est Barbara Schwan qui la remplace.

Nous te souhaitons bonne chance, plein épanouissement dans ton nouveau travail et ... espérons te revoir souvent!



> Agenda

Du réseau

- Le 22 juin 2007, **rencontre annuelle des CeM**, à Liège. Un courrier reprenant toutes les informations utiles sera envoyé prochainement.

Le 1^{er} octobre 2007, démarrage d'un cycle de **formation de base des CeM**.

Infos : Brigitte Ernon, tél.: 081 77 31 32
bernon@met.wallonie.be
Bernadette Gany, tél.: 081 77 30 99
bgany@met.wallonie.be

Hors réseau

En Belgique

- Formations Gamah**

Le 7 juin 2007, **SECU**, quatre maillons pour un **bâtiment accessible**, de 9h à 16h,

Le 14 juin 2007, **De la voirie piétonne au sentier de promenade**, l'**accessibilité piétonne est incontournable**, de 9h à 16h,
à l'Espace Wallonie, Place Saint-Michel 86, à Liège.

Infos : info@gamah.be
<http://www.gamah.be>

A l'étranger

- Du 9 au 11 mai 2007, **conférence ECOMM 2007: «The future and mobility management»**, à Lund (Suède)

Infos : Anders Soderberg
anders.soderberg@lund.se
http://www.lund.se/templates/Page_____33823.aspx

- Formations des Ponts et Chaussées
Les 23 et 24 mai 2007, **«Comment aménager les traverses de petites agglomérations»**, à Paris (France)

Infos : Ponts Formation Edition
<http://pfe.enpc.fr>

- Du 12 au 15 juin 2007, **Velo-city 2007: «From vision to reality»**, à Munich (Allemagne)

Infos : info@velo-city2007.com
<http://www.velo-city2007.com>

Contact :

Réseau des Conseillers en mobilité (CeM)

Bernadette Gany, coordinatrice, tél.: 081 77 30 99
Brigitte Ernon, tél.: 081 77 31 32
Barbara Schwan, tél.: 081 77 31 21
Fax: 081 77 38 22
MET-D311 – Direction des Etudes et de la Programmation
Boulevard du Nord, 8
B-5000 Namur
reseau-cem@met.wallonie.be
<http://cem.mobilite.wallonie.be>

Photo de couverture. Vue aérienne de la place Saint-Lambert à Liège. Source: MET-D434.

